

L'école face aux blogs

*Peu de gens avaient entendu parler des blogs avant le printemps 2005, avant qu'une série d'affaires mettant en cause les propos tenus par certains élèves sur leur blog attire l'attention de tous sur le phénomène. Ils sont devenus en quelques années un phénomène de masse touchant en premier lieu les adolescents : la croissance du nombre de blogs est extraordinaire (on parle d'un blog nouveau toutes les douze secondes sur le seul site Skyblog, créé par la radio Skyrock, qui a lancé le phénomène en France), et la moitié des élèves des collèges et des lycées participerait à un blog. Mais les blogs sont surveillés, suspectés, considérés comme source de problèmes par beaucoup d'enseignants, qui voient dans cette forme d'écriture une menace, avec des risques de dérapage verbaux de la part des élèves, mais aussi par les parents d'élèves qui se sont émus à la suite des quelques affaires fortement médiatisées d'élèves exclus pour avoir participé à des blogs diffamatoires ou injurieux. Quelques problèmes se sont effectivement posés, largement amplifiés par les médias. Très vite, les blogs ont acquis une bien mauvaise réputation dans le monde scolaire... **Il convient donc de mieux les connaître et les faire connaître pour mieux les utiliser.** C'est avant tout un outil de communication de plus, que les TIC nous proposent. Les actions sur le B2i et les chartes d'usages doivent participer à leur connaissance.*

Michel Leroy, Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Qu'est-ce qu'un blog ? (Blog = web + log)

Le blog, apparu à la fin des années 90, est une page personnelle interactive, dans laquelle le « blogueur » publie des articles, qui peuvent contenir des textes, des images, des sons, et sur lesquels les lecteurs peuvent réagir en écrivant des commentaires, anonymes ou non, qui sont publiés à la suite de l'article – si le blogueur le veut bien (il peut supprimer les commentaires qui lui déplaisent). Le succès d'un blog se mesure le plus souvent au nombre de commentaires qu'il suscite.

Par ailleurs, les blogueurs aiment à faire des renvois à des blogs « amis », à travers le procédé du « *trackback* » (appelé en français « *rétrolien* »), qui permet de relier les blogs entre eux.

C'est cette possibilité de poster des commentaires et de pratiquer le *trackback* qui rend les blogs conviviaux : celui qui écrit échange avec ses lecteurs... à condition qu'il en ait, bien sûr !

Ainsi, le blog n'est en soi qu'un instrument d'écriture comme chat, forum, courrier électronique, sites interactifs. On ne peut le réduire à être un journal intime sur Internet (formule qui est évidemment contradictoire !) : il peut être utilisé par un individu pour exprimer ce qu'il pense sur toutes sortes de sujets ou pour transmettre des informations personnelles, tout comme il peut être utilisé par un groupe (entreprise, association, administration) pour un travail collaboratif.

Problème de vocabulaire ?

En français, outre le mot *blog*, d'origine anglo-saxonne, on trouve employés *blogue* ou *blogue-note*. Et toute une famille de mots s'est formée autour de « *blogue* » : « *blogueur* », « *bloguer* », « *blogosphère* ».

La Commission générale de terminologie et de néologie, dont la mission consiste – entre autres – à proposer des équivalents français aux mots étrangers, a adopté récemment « *bloc* » ou « *bloc-note* » pour remplacer « *blog* ».

La question de la langue

Beaucoup d'enseignants – et d'autres adultes – sont horrifiés par le niveau de la langue employée dans les blogs, en particulier par les adolescents : abréviations de toutes sortes, souvent comparables à celles qui sont utilisées pour rédiger des SMS, mais sans l'excuse de la nécessité d'être concis, orthographe délirante, au point parfois de nuire sérieusement à la compréhension du message, vocabulaire grossier, etc.

Sans vouloir excuser ce phénomène, on peut essayer de l'expliquer comme une forme de refus des normes de langue imposées par l'école et un désir de créer un code propre au groupe auquel on appartient – qu'on pourrait rapprocher d'un argot.

Un malentendu ?

Les blogs ne méritent certainement pas une aussi mauvaise réputation : ils ne sont *a priori* ni bons ni mauvais, et se contentent de constituer un nouveau moyen d'expression parmi tous ceux que le web a produits. Ce moyen d'expression repose sur l'utilisation d'un outil qui permet une communication simple et apparemment sans contrainte. Grâce à un programme, il est possible de publier des textes et des images sur internet sans avoir besoin de maîtriser des techniques informatiques complexes. Des sites offrent à la fois le moyen d'écrire et l'espace nécessaire pour stocker ce qu'on produit.

Il est logique qu'ils aient rencontré un grand succès auprès des internautes : en quelques minutes, il est possible de créer, le plus souvent gratuitement, un blog, puis de commencer à publier ses premiers articles. Une exploration du monde des blogs francophones montre d'ailleurs une réelle variété : on y trouve des blogs sur tous les sujets imaginables, du plus futile au plus sérieux, du plus personnel au plus institutionnel ; leur niveau de langue est tout aussi varié : des textes bien écrits voisinent avec des articles en langage SMS, ou montrant une réelle méconnaissance de l'orthographe et de la grammaire.

On peut avancer plusieurs explications au très gros succès des blogs auprès des adolescents :

- pour eux, le blog est naturel : les adolescents sont la première génération « Internet », ceux qui sont nés avec, et ils y sont pleinement à l'aise, comme ils le sont dans le monde du portable ; ils se sont approprié un nouvel outil pour communiquer ; ils pourraient d'ailleurs ne pas toujours percevoir les caractéristiques du blog : entre carnet plus ou moins intime et blague ; on n'hésite pas à y mettre la photo de ses amis en leur déclarant sa flamme, ou à se moquer d'eux, comme on le fait dans la vraie vie, sans prendre en compte l'audience – tout de même relativement restreinte – du blog ;
- le blog, c'est une marque de l'identité des adolescents face aux adultes : ils ont le sentiment que le blog est à la fois un moyen de se singulariser vis-à-vis des adultes, et de participer à un mouvement auquel tous les jeunes se doivent de participer ;
- le blog, c'est leur identité parmi les tendances qui partagent les adolescents : ils y trouvent un espace pour manifester leur appartenance à tel ou tel groupe regroupant les jeunes autour de leurs goûts musicaux (penser qu'en France, c'est une radio qui a lancé le phénomène à grande échelle), de leur mode de vie, de leurs vêtements, mais aussi de leurs hobbies ;
- le blog, c'est un moyen de prendre la parole, dont ils pensent être privés par ailleurs : ils se servent aussi de ce moyen d'expression pour régler leurs comptes avec les gens ou les idées qu'ils n'aiment pas (le club de foot détesté ou des personnes de leur entourage), durablement ou sur l'instant (le prof qui punit, par exemple).

De nombreuses dérives possibles

- Tous les blogs ne sont pas des « journaux personnels » : il existe des blogs de pure propagande, des blogs commerciaux, plus ou moins déguisés ; le blog n'est pas toujours ce qu'il dit être.
- Tous les blogueurs ne sont pas des gens qui veulent s'exprimer sur le web : il y a des gens qui recherchent des contacts avec des intentions inavouables, problème que l'on connaît depuis longtemps dans les forums et les chats.
- Tous les blogs ne respectent pas la loi sur les points désormais bien connus pour lesquels l'informatique pose des problèmes : la charte proposée sur le site Micro-portable pour les étudiants (www.leblogmicroportable.com/_mic/charte.pdf) les rappelle utilement :
 - l'atteinte à la vie privée d'autrui,
 - la diffamation et l'injure,
 - la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur,
 - l'incitation à la consommation de substances interdites,
 - la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
 - l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité,
 - la contrefaçon de marque,
 - la reproduction, représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle.

Dans ce monde des blogs, pour l'adolescent, deux statuts possibles :

- celui de **victime** : il peut être celui que le blog attaque, ou dont il lèse les intérêts : il faut apprendre aux élèves à réagir intelligemment face à une mise en cause par un blog ;
- celui de **coupable** : il peut être celui qui ne respecte pas la charte d'usage des blogs et commet des infractions ; il faut lui faire prendre conscience de ses devoirs en tant qu'auteur d'un blog, ou même d'un commentaire : respect de l'autre, respect de la propriété artistique et intellectuelle, refus de la provocation ; il faut aussi lui rappeler qu'il est responsable de ce qu'il écrit, et qu'il engage la responsabilité de ses parents s'il est mineur.

Les adultes aussi...

Il serait illusoire de croire que les adultes ne peuvent, au sein de l'école, n'être que victimes, et qu'ils ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'un problème avec un blog : atteinte à la vie privée, au droit à l'image, à la propriété intellectuelle.

Ils n'ont bien sûr pas les mêmes intentions que les élèves, ils ne commettent pas les mêmes délits – du moins espérons-le –, mais ils doivent penser à leur responsabilité d'éducateur et donner l'exemple d'une attitude irréprochable dans leur utilisation de l'informatique.

Comment réagir ?

L'immense majorité des blogs, y compris pour ceux des adolescents, ne pose aucun problème : on y trouve le plus souvent les photos des amis et des êtres chers, des déclarations d'amour, des tentatives poétiques ou des images de loisirs. Mais quand un blog fait problème, comment agir ?

On peut **agir auprès du site** qui gère le blog : par exemple, en bas de toutes les pages d'un Skyblog, l'icône « Cybercop » permet d'alerter les responsables du site, qui donneront suite à la réclamation formulée contre un blog. Le même genre de procédure existe pour les autres sites gérant des blogs (voir bas de page).

On peut aussi, quand on connaît l'auteur du blog, **prendre contact avec lui** et discuter du problème. Lorsqu'il s'agit d'un élève, on peut lui proposer de retirer les éléments incriminés de son blog, en lui faisant percevoir la portée de ce qu'il a fait – y compris en évoquant les éventuelles conséquences judiciaires que son geste peut avoir –, lui demander de faire des excuses aux personnes mises en cause, lui demander de s'engager à réparer le préjudice qu'il a fait subir à la réputation de ceux qu'il a mis en cause, camarades ou professeurs.

Dans le cas d'élèves mineurs, il faut bien sûr **informer les parents** des auteurs des propos déplacés : il est très probable qu'ils n'ont pas idée de ce que leurs enfants peuvent faire sur internet. Il est important de faire cette démarche délicate dans la mesure où la responsabilité des parents peut se trouver engagée.

Reste à savoir ce qu'il faut faire vis-à-vis de **la personne mise en cause**. Ne rien lui dire risque de la mettre dans une situation délicate en face de ceux qui savent, la mettre au courant peut lui être tout aussi préjudiciable. Il est clair qu'il ne peut exister une réponse unique à une question aussi complexe : on ne peut agir envers un adolescent injurié comme on le ferait pour un enseignant mis en cause sur le plan professionnel...

Le recours à des sanctions plus graves, disciplinaires dans le cadre de l'établissement, voire civiles ou pénales en portant l'affaire devant les tribunaux, ne peut s'envisager que si aucun autre voie de recours n'a été possible. Les inconvénients d'une divulgation excessive d'affaires souvent mineures sont nombreux : la publicité faite à des comportements délictueux risque de donner à leurs auteurs un prestige qu'ils sont loin de mériter, elle peut aussi nuire gravement à la victime comme au coupable au-delà de ce qu'il a mérité, et elle renforce l'attrait des médias envers ce genre d'affaires. S'il n'est pas question de rejeter tout recours à la loi, il faut aussi mesurer les effets secondaires de la judiciarisation de tels problèmes.

Exemple d'avertissement sur les blogs gérés par Blogorama :

En bas de chaque page, un message invite le visiteur à exprimer son éventuel désaccord avec le contenu du blog :

[ce blog présente un contenu illicite ?](#)
[ex : propos raciste, incitation à la haine...](#)
[signalez le ! cliquez ici](#)

Le clic envoie vers un formulaire :

- nom et email de la personne qui signale le problème
- nom du blog mis en cause
- localisation du problème
- nature du problème.

Les sanctions que la loi prévoit

La loi n'a rien prévu de façon spécifique contre les blogs, et encore moins contre les blogs d'élève. Mais elle punit, et sévèrement, les délits qu'un élève peut commettre sur son blog – comme, plus généralement, sur l'internet.

Quelques exemples de sanctions prévues par la loi :

- atteinte au droit à l'image (publication de la photo de quelqu'un sans son autorisation) : un an de prison et 45 000 euros d'amende
- contrefaçon (publication d'images, de musiques ou de textes soumis au droit d'auteur) : 3 ans de prison et 300 000 euros d'amende
- propos diffamatoires ou injurieux : pour une simple diffamation, 12 000 euros d'amende, mais la peine est aggravée en cas d'injure à caractère raciste ou discriminatoire

Ces peines sont des peines maximales, et le tribunal qui fixe la peine respecte la proportionnalité du délit et de la peine

Pour qu'il y ait moins de problème...

Mais se limiter à sanctionner ne peut satisfaire les enseignants : il faut prévenir plutôt que guérir, et c'est cette préoccupation qui doit diriger l'action de tous les membres de la communauté éducative.

Il faut donc faire un travail d'éducation : la majorité des problèmes vient de ce que les auteurs de blogs ne mesurent pas bien la portée de ce qu'ils font en mettant en ligne images volées ou propos agressifs. Dans un cas, ils ont l'impression de jouer avec les technologies qu'on met à leur disposition : à quoi bon un appareil photo dans le téléphone, si on ne peut rien faire des photos ? Dans l'autre, ils n'ont pas conscience que ce qu'ils publient est accessible à tous puisque présent sur le web, et accessible aux moteurs de recherche : pour eux, le blog est un écrit personnel, il s'adresse seulement à quelques personnes, et exclut les adultes.

Ce travail d'éducation entre évidemment dans le cadre du **B2i**, dont une des compétences porte précisément sur l'usage citoyen de l'informatique. L'acquisition et la validation de cette compétence est l'occasion de faire comprendre aux élèves leurs droits – et l'importance de la défense de ces droits quand ils sont mis en cause – et leurs devoirs : à travers des exemples concrets, il s'agit de montrer que des limites existent, celles de la loi, mais aussi celles du savoir-vivre en société. La compréhension du fonctionnement de l'internet, également visée au travers du B2i, est pareillement l'occasion de montrer ce qu'est effectivement un blog – en particulier de montrer qu'il est public, puisqu'il est accessible à tous, et pas seulement à quelques amis...

Il se fait aussi à travers l'adoption et la diffusion d'une **charte d'utilisation des ressources informatiques et des services de l'internet** : en rappelant les droits et les devoirs de chacun dans l'utilisation de l'informatique, la charte permet d'évoquer les problèmes qui se posent, aussi bien pour inviter les « victimes » à faire valoir leurs droits que pour avertir les « coupables » du caractère inacceptable, voire délictueux de leur comportement. Il se prolonge aussi par **l'utilisation pédagogique des outils d'écriture que propose internet**, blogs compris : en entrant dans le champ des pratiques scolaires, comme blog de classe ou blog pour un travail de groupe, le blog cesse d'avoir l'attrait du fruit défendu, il devient un moyen d'expression parmi d'autres. Et le travail mené en classe sert à faire réfléchir à ce qui est permis et à ce qui ne l'est pas – notamment dans le respect de la propriété intellectuelle et artistique.

Des documents

Les publications concernant les blogs, et en particulier leur impact auprès des adolescents, sont nombreuses. Quelques titres seulement :

- l'article d'Educnet, paru fin juin 2005, « Les blogs sous le feu de l'actualité », <http://www.educnet.education.fr/articles/blogs.htm>
- l'article d'Olivier Trédan, « Les weblogs dans la Cité : entre quête de l'entre-soi et affirmation identitaire », http://www.marsoin.org/article.php3?id_article=53
Le journal *Le Monde* a publié une interview d'Olivier Trédan dans son édition du 24 mars 2005, « Les blogs adolescents, espaces d'affirmation de soi et de découverte de l'autre ».
- l'étude d'Anne-Claire Orban pour le Clemi, « Je blogue, tu blogues, nous bloguons », http://www.clemi.org/medias_scolaires/outils/article_blog_ACO.rtf

Contacts académiques

- Pascal Faure – Conseiller TICE – Pascal.Faure@ac-nancy-metz.fr
- Michel Adrian – Mission TICE – Michel.Adrian@ac-nancy-metz.fr